



FICHE TARIFAIRE

Année scolaire 2017-2018

À NOTER :

Pour faciliter la lisibilité de la facturation pour les familles, nous établissons **une facture unique** qui vous sera adressée en début d'année scolaire, reprenant l'ensemble des prestations facturées pour l'année entière.

Votre facture annuelle se compose de plusieurs éléments :

- **Contribution annuelle aux frais de scolarité**
- **Frais de demi-pension selon la formule choisie**
- **Frais d'étude et/ou de garderie selon la formule choisie (maternelle et élémentaire)**
- **Cotisation APEL (une par famille)**
- **Cahiers d'activité (élémentaire-collège-lycée) selon les classes**
- **Livres BTS**

- **Les montants de ces différents éléments de facturation sont présentés au dos.** Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter aussi à la convention de scolarisation.
Attention : cette facture ne comprend pas les éventuelles participations que nous demanderons aux familles au cas par cas (sorties scolaires, voyages, etc...).

- **Trois modes de règlements sont possibles** (chèque, espèces, prélèvement automatique mensuel). Nous attirons particulièrement votre attention **sur le prélèvement automatique**, qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement. D'avance, nous vous remercions d'opter pour cette formule si elle vous convient.

- **L'assurance individuelle Accident** est prise en charge par l'établissement. Tous les élèves sont assurés automatiquement auprès de l'assurance PILLIOT par l'intermédiaire d'un contrat groupe des Apprentis d'Auteuil.

- **Les familles qui éprouvent des difficultés financières** (ressources insuffisantes, changement de situation...) doivent se faire connaître très rapidement auprès de l'établissement. Elles présenteront une lettre explicative et fourniront l'ensemble des revenus et charges en y joignant les pièces justificatives. Ce dossier sera alors présenté à la commission solidarité.

Michel LOVERA

Chef d'établissement coordinateur

1/ CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Depuis la rentrée 2015 :

- Une tarification suivant la méthode du quotient familial a été mise en vigueur pour tous, selon une grille de tarifs bâtie en fonction des ressources des parents.
- Le quotient familial appliqué sur l'ensemble scolaire est le suivant
 - o 1 famille ou famille monoparentale : 2 parts
 - o 1 enfant : 1 part
 - o 2 enfants : 2 parts
 - o 3 enfants : 3 parts
 - o Etc.

Vous trouverez ci-dessous la **contribution annuelle aux frais de scolarité** :

Tranches (Selon revenus annuels, en €)	Tarifs École (maternelle et élémentaire)	Tarifs Collège	Tarifs Lycée	Tarif BTS
De 0 à 3565	832 €	1184 €	1106 €	Pas de quotient familial 1564 €
De 3565 à 5341	895 €	1244 €	1204 €	
De 5341 à 8007	957 €	1303 €	1300 €	
De 8007 à 12984	1020 €	1363 €	1397 €	
Plus de 12984	1082 €	1422 €	1494 €	

Afin de pouvoir vous situer sur la grille de tarifications, prenez votre montant imposable (**père+mère – même séparés**) divisé par le nombre de parts. Avec ce nouveau montant, vous trouverez votre tranche.

- Une réduction de **20 %** s'applique **au 2^e enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.
- Une réduction de **50 %** s'applique **au 3^e enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.
- Une réduction de **70 %** s'applique **à partir du 4^e enfant** scolarisé à Saint-Gabriel.

La mise en place d'un fonds de solidarité sera étudiée par le biais d'une commission qui déterminera les modalités d'abondement et d'attribution.

2/ FRAIS DE ½ PENSION

Structure	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours	Forfait annuel 5 jours
Maternelle	208 €	416 €	624 €	790 €	968 €
Élémentaire	210 €	420 €	630 €	804 €	987 €
Collège	222 €	446 €	668 €	863 €	1 061 €
Lycée et BTS	209 €	419 €	628 €	812 €	999 €

Le régime choisi pour un élève doit l'être **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord. Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de **7 €** (à remettre à la comptable).

3/ FRAIS D'ÉTUDES ET/OU DE GARDERIE

Structure	Mode de garderie	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours	Forfait annuel 5 jours
Maternelle et élémentaire	Garderie du matin (7h30 - 8h35)	31 €	60 €	87 €	114 €	142 €
	Garderie du soir (16h00 - 18h30)	60 €	116 €	168 €	220 €	

- Pour l'école élémentaire, la garderie du soir est précédée d'une heure d'études surveillées (16h15-17h15).
- A titre exceptionnel, un enfant peut venir à la garderie du matin et/ou à la garderie/étude du soir pour le prix de 2 € la prestation. Cette somme est à remettre à l'éducateur qui prend en charge l'enfant.

4/ COTISATION APEL

La cotisation APEL est de 22 € (une par famille), sauf avis contraire de la famille **formulé par écrit avant le 31/08/2017**.